



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 08 Février 2024

**Compte-rendu affiché le :** 16 février 2024

**Date de convocation du conseil municipal :** 29 Janvier 2024

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

**Membres présents :** *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Antonio GODOY ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Maghnia MENGUS*

**Membres absents ayant donné pouvoir :** *Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)*

**Membre absent :** *Mme Karen MARCON ; M. Éric PEROLAT*

oooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h00*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JANVIER 2024**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 02 janvier 2024.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Ordre du jour**

I – CCC- RPQS 2022 - Assainissement

II – CCC- RPQS 2022 - Eau

III – CCC- RPQS 2022 – Ordures ménagères

IV – Demande de subvention – DETR 2024 – Modification du plan de financement

- V- Sorties jeunes – vote des tarifs
- VI – Zone d'accélération des énergies renouvelables
- VII – Hérault Energies – Groupement de commande – véhicules électriques et bornes privatives.
- VIII – Hérault Energies - Groupement de commande – fourniture d'électricité.
- IX- Maison Thibert - Décision d'achat
- X- Verbalisation et fixation des tarifs d'enlèvement pour les dépôts sauvages
- XI – Questions diverses :
- # Signature de la convention Hérault Energie EP 2024
- # Bilan extinction éclairage public.

## **POINT N°1**

### **2024-01: CCC- RPQS 2022 - Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle le but du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS). Le document a été transmis aux élus préalablement à la réunion pour lecture. Le rapport n'appelle aucune remarque.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le rapport et précise qu'il sera mis à la disposition du public sur le site internet de la commune.

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°2**

### **2024-02: CCC- RPQS 2022 - Eau**

De la même manière que pour le précédent point, le rapport a été transmis aux élus préalablement et n'appelle aucune remarque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve le RPQS 2022 concernant l'eau. Le document sera mis à disposition du public.

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°3**

### **2024-03: CCC- RPQS 2022 – Ordures ménagères**

De la même manière que pour le précédent point, le rapport a été transmis aux élus préalablement et n'appelle aucune remarque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve le RPQS 2022 concernant les ordures ménagères. Le document sera mis à disposition du public.

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

#### **POINT N°4**

##### **2024-04: Demande de subvention – DETR 2024 – Modification du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a effectué une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2024 concernant le projet de maison médicale. A la suite d'éléments nouveaux, il a été décidé d'agrandir la surface pouvant accueillir les médecins. Le projet et le plan de financement sont modifiés en conséquence.

Montant de l'opération : 856 000 € HT

Demande de subvention au titre de la DETR : 256 800 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la modification du plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

#### **POINT N°5**

##### **2024-05: Sorties jeunes – vote des tarifs**

Monsieur le Maire indique que la commune organise une sortie au ski et un séjour à Wave Island et au Parc SIPROU. Il convient d'adopter les tarifs en Conseil Municipal pour le bon fonctionnement de la Régie.

Il est précisé aux élus que la sortie au ski peut être remplacée (en cas d'enneigement défavorable) par une sortie accrobranche à BESSILLE.

Les tarifs et la prise en charge communale sont présentés aux élus.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les tarifs.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

#### **POINT N°6**

##### **2024-06: Zone d'accélération des énergies renouvelables**

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Un projet de zonage est présenté aux élus qui le valident. Il est donc nécessaire de lancer une concertation auprès des habitants avant de valider définitivement les zones présentées. La concertation prendra la forme suivante :

- Une information préalable dans la presse locale.
- La mise en ligne de la concertation sur le site internet du 19 au 23 février 2024.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le projet de zonage et décide de mettre en place la concertation évoquée précédemment.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

## **POINT N°7**

### **2024-07: Hérault Energies – Groupement de commande – véhicules électriques et bornes privées.**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'HERAULT ENERGIES organise un groupement de commande pour l'achat de véhicules électrique et l'installation de bornes de recharge privées.

La commune n'envisage pas l'achat de véhicules électriques dans un avenir proche. Aussi, il est proposé de ne pas participer à ce groupement d'achat.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas participer au groupement d'achat.

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°8**

### **2024-08: Hérault Energies - Groupement de commande – fourniture d'électricité.**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler le marché public relatif à la fourniture d'électricité. HERAULT ENERGIES propose d'adhérer à un groupement de commande.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adhère au groupement de commande et donne l'autorisation au Maire de régler les questions administratives liées à ce renouvellement.

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°9**

### **2024-09: Maison Thibert - Décision d'achat**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a précédemment délibéré sur l'intérêt stratégique que représente l'acquisition de la maison THIBERT pour la commune.

A la suite des négociations avec les propriétaires, il a été décidé de fixer le prix d'achat à 500 000€ avec un partage des frais de notaire entre les deux parties.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°10**

### **2024-10: Verbalisation et fixation des tarifs d'enlèvement pour les dépôts sauvages**

Monsieur le Maire rappelle que l'enlèvement des ordures ménagères sur la commune relève de la compétence de la Communauté des communes du Clermontois. En complément, il est proposé un service de tri sélectif par le Syndicat Centre Hérault au travers des bornes de collecte en apport volontaire et des déchèteries pour les encombrants ou les déchets spécifiques.

Au-delà de ces actions de ramassage ou de collecte, le service technique effectue le nettoyage régulier des voies et places publiques. De plus en plus souvent, il est constaté l'abandon de déchets divers et variés. Afin de préserver notre cadre de vie et maintenir la salubrité de nos espaces publics, il est proposé de mettre en place un recouvrement des frais engendrés par l'intervention des agents techniques dans le cas où les contrevenants peuvent être identifiés. Cette action est complémentaire et vient en supplément de la verbalisation au titre du code pénal.

Concrètement, les ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) demanderont à la personne en infraction de procéder à l'enlèvement des déchets. Si celle-ci refuse ou se trouve dans l'impossibilité de l'effectuer, les agents techniques de la commune interviendront en lieu et place, contre facturation à son encontre.

Les tarifs sont présentés aux élus.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les montants proposés et décide qu'une information sera délivrée sur le village.

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°11**

### **Questions diverses :**

# Signature de la convention Hérault Energie EP 2024 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la délégation qui lui est faite en début de mandat, il a signé le programme des travaux EP 2024 (Éclairage Public) d'HERAULT ENERGIES. Cela consiste essentiellement au renouvellement du parc EP pour des équipements moins énergivores.

# Bilan extinction éclairage public : En 2023 la commune a décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public. Après une année, le bilan est positif. La baisse de la consommation en énergie est importante. En raison de la forte augmentation du coût de l'électricité, le gain n'est pas visible comptablement. En ce qui concerne la criminalité, les chiffres sont stables. Il est donc décidé de poursuivre et d'évaluer la démarche.

*Fermeture de la séance à 20h30*